

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications  
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit :** DECAP'FOUR CONFORT SANS SOUDE 500 mL

**N° de produit :** 210001D

UFI : P2T0-407E-A002-7VWP

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Pour nettoyer l'intérieur des fours et grilles

**Usages déconseillés:** Non connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

HERITAGE

22 rue d'Arras, Bat A1

92000 NANTERRE

Téléphone: + 33 (0)9 69 32 12 13

E-mail: [iflory@heritagefrance.fr](mailto:iflory@heritagefrance.fr)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

#### Dangers Physiques

Aérosols

Catégorie 1

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée

Catégorie 1

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité Spécifique pour Certains  
Organes Cibles (STOT) —  
Exposition Unique

Catégorie 3

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

## 2.2 Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'Avertissement:</b>	Danger
<b>Déclaration(s) de risque:</b>	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Conseils de Prudence</b>	
<b>Généralités:</b>	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants.
<b>Prévention:</b>	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P260: Ne pas respirer les aérosols. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention:</b>	P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>Stockage:</b>	P405: Garder sous clef. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC.
<b>Evacuation:</b>	P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.
<b>Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:</b>	
	POTASSIUM CARBONATE ETHANOLAMINE

## 2.3 Autres dangers

### Données de PBT/vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
POTASSIUM CARBONATE	10 - <20%	584-08-7	209-529-3	01-2119532646-36;	Aucune information disponible.	
ETHANOLAMINE	5 - <10%	141-43-5	205-483-3	01-2119486455-28;	Aucune information disponible.	#
BUTANE	>=5 - <10%	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32;	Aucune information disponible.	#
PROPANE	>=1 - <3%	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21;	Aucune information disponible.	#

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

### Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
POTASSIUM CARBONATE	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; STOT SE: 3: H335;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun connu.  Limite de concentration spécifique : Aucun connu.  Toxicité aiguë, orale: Aucun connu.  Toxicité aiguë, inhalation: Aucun connu.	Aucun(e)

	Toxicité aiguë, cutanée: Aucun connu.	
ETHANOLAMINE	<p>Classification: Acute Tox.: 4: H332; Acute Tox.: 4: H312; Acute Tox.: 4: H302; Skin Corr.: 1B: H314; STOT SE: 3: H335; Aquatic Chronic: 3: H412;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun connu.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, &gt;= 5,000000 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: LD 50: 1.089,000000 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: LC 50: &gt; 1,300000 mg/l</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: : 1.639,000000 mg/kg</p>	Aucun(e)
BUTANE	<p>Classification: Flam. Gas: 1: H220; Compr. Gas: Liq. Gas: H280;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun connu.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Aucun connu.</p> <p>Toxicité aiguë, orale: Aucun connu.</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: Aucun connu.</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: Aucun connu.</p>	Aucun(e)
PROPANE	<p>Classification: Flam. Gas: 1: H220;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun connu.</p> <p>Limite de concentration spécifique : Aucun connu.</p> <p>Toxicité aiguë, orale: Aucun connu.</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: Aucun connu.</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: Aucun connu.</p>	Note U

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Transporter à l'air frais.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Bien laver la peau avec de l'eau.
<b>Contact oculaire:</b>	Consulter immédiatement un médecin. Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**Protection individuelle des secouristes:**

Aucune information disponible.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes:**

Provoque de graves brûlures.

**Dangers:**

Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement:**

Consulter un médecin en cas de symptômes.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:**

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

##### 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

##### 6.1.2 Pour les secouristes:

Aucune information disponible.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques: Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures techniques:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ventilation locale/totale:</b>	Aucune information disponible.
<b>Conseil de manipulation en toute sécurité:</b>	Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Respectez les consignes d'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau.
<b>Mesures à prendre pour éviter le contact:</b>	Aucune information disponible.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

<b>Conditions d'un stockage sûr:</b>	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
<b>Matériaux d'emballage sûrs:</b>	Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Type d'exposition	Valeurs Limites d'Exposition		Source
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	
ETHANOLAMINE	TWA 8 heures		1,000000	2,500000	EU SCOELS (2014)
	STEL 15 minutes		3,000000	7,600000	EU SCOELS (2014)
	VME		1,000000	2,500000	INRS (FR) (07 2012)
	VLE		3,000000	7,600000	INRS (FR) (07 2012)
LIMESTONE	VME			10,000000	INRS (FR) (07 2012)

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

#### Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles Techniques Appropriés:**

Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.
<b>Protection des Mains:</b>	Matière: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucune information disponible.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Éviter tout contact oculaire. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Pas eFDS disponible

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	Aérosols
<b>Couleur:</b>	Crème clair
<b>Odeur:</b>	agrumes - autres
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de congélation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	Aucune information disponible.

#### Viscosité

<b>Viscosité, dynamique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Aucune information disponible.

#### Solubilités

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.

<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
----------------------------	--------------------------------

**Densité relative:**

Aucune information disponible.

**Densité:** Aucune information disponible.  
**Densité de vapeur relative:** Aucune information disponible.

## 9.2 Autres informations

**Teneur en COV:** Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité:** Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
- 10.2 Stabilité chimique:** Ce produit est stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Aucune dans les conditions normales.
- 10.4 Conditions à éviter:** Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
- 10.5 Matières incompatibles:** Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Inhalation:** Aucune dans les conditions normales.
- Contact avec la Peau:** Provoque de graves brûlures cutanées.
- Contact oculaire:** Provoque de graves lésions des yeux.
- Ingestion:** Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

##### Ingestion

- Mélange:** ETAmél, 15.633,750000 mg/kg
- Composants:**  
POTASSIUM CARBONATE  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ETHANOLAMINE  
LD 50, Rat, 1.089,000000 mg/kg, 2 = reliable with restrictions, Résultat expérimental, Étude clé  
Nocif en cas d'ingestion.
- BUTANE  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- PROPANE  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Contact avec la peau



Version: 3.0  
Date de la version précédente du rapport: -  
Date de génération: 19.06.2025  
Date de la première version du rapport:  
19.06.2025

---

**Mélange:**  
**Composants:**

ETAmél, 15.791,660000 mg/kg

POTASSIUM CARBONATE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETHANOLAMINE	Lapin, 1.639,000000 mg/kg, Résultat expérimental, Étude clé Nocif par contact cutané.
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Inhalation</b>	
<b>Mélange:</b>	ETAmél, 157,920000 mg/l, Vapeur ETAmél, 21,530000 mg/l, Poussière ou brouillard
<b>Composants:</b>	
POTASSIUM CARBONATE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETHANOLAMINE	LC 50, Rat, 6,00 H, > 1,300000 mg/l, non, 2 = reliable with restrictions, Vapeur, Résultat expérimental, Étude clé Nocif par inhalation.
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité à dose répétée</b>	
<b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b>	
POTASSIUM CARBONATE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETHANOLAMINE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/Irritation cutanée</b>	
<b>Mélange:</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Composants:</b>	
POTASSIUM CARBONATE	Provoque une irritation cutanée.
ETHANOLAMINE	Corrosif, in vivo, Lapin, Résultat expérimental, Étude clé Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/Irritation oculaire</b>	
<b>Mélange:</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Composants:</b>	
POTASSIUM CARBONATE	Provoque une sévère irritation des yeux.

ETHANOLAMINE

Corrosif, Test de Draize, Lapin, 8,00 jour, Provoque de graves lésions des yeux.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Cancérogénicité**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Mutagénicité sur les Cellules Germinales**

##### **In vitro**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **In vivo**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité pour la reproduction**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM  
CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (STOT) — Exposition Unique**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM  
CARBONATE Peut irriter les voies respiratoires.

ETHANOLAMINE Peut irriter les voies respiratoires.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (STOT) — Exposition Répétée**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM  
CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par Aspiration**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM  
CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Mélange:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

#### Composants:

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Autres informations

**Mélange:** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

#### Risques aigus pour l'environnement aquatique:

##### Poisson

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Invertébrés Aquatiques

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

PROPANE

sont pas remplis.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne  
sont pas remplis.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour les microorganismes**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:****Poisson**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Invertébrés Aquatiques**

**Mélange:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

POTASSIUM CARBONATE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETHANOLAMINE NOEC, Daphnia magna, 21,0 jour, 0,850000 mg/l, semi-static, Résultat expérimental, Étude clé  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour les microorganismes**

<b>Mélange:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Composants:</b> POTASSIUM CARBONATE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETHANOLAMINE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

<b>Mélange:</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.
<b>Composants:</b> POTASSIUM CARBONATE	Aucune information disponible.
ETHANOLAMINE	> 90,000000 %, 21,000000 jour, Déteçté dans l'eau. Résultat expérimental, Étude clé
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Facteur de Bioconcentration (BCF)

<b>Mélange:</b>	Ce produit n'est pas bioaccumulable.
<b>Composants:</b> POTASSIUM CARBONATE	Aucune information disponible.
ETHANOLAMINE	2,30, Sédiments aquatiques Etude clé, QSAR
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

### Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

<b>Mélange:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b> POTASSIUM CARBONATE	Aucune information disponible.
ETHANOLAMINE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol:

**Mélange:** Aucune information disponible.  
**Composants:**  
POTASSIUM CARBONATE Aucune information disponible.  
ETHANOLAMINE Aucune information disponible.



**Produit utilisé:**

15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

**ADR**

14.1 Numéro ONU :	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations unies :	AEROSOLS, non inflammables, corrosifs
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code Classification :	5C
Etiquettes :	2.2 + 8
N° de danger (ADR) :	-
Code de restriction en tunnel :	1 (E)
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	190, 327, 344, 625

**ADN**

14.1 Numéro ONU :	UN1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	AEROSOLS, non inflammables, corrosifs
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code classification :	5C
Etiquettes :	2.2 + 8
N° de danger (ADR) :	Non applicable
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non

Polluant marin : Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur : 190, 327, 344, 625

#### IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies : AEROSOLS

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2

Risque subsidiaire : 2.2 + 8

Etiquettes : 2.2 + 8

N° d'urgence : F-D, S-U

14.4 Groupe d'Emballage : -

Quantité limitée : SP277

Quantité exemptée : E0

14.5 Dangers pour l'Environnement : Non applicable

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

#### IATA

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom de transport complet : AEROSOLS, non inflammable, containing substances in Class 8,  
Packing Group III

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2.2 (8)

Etiquettes : Non-flamm. gas & Corrosive

14.4 Groupe d'Emballage : -

Quantité limitée :

Uniquement par avion cargo

Spécifications emballage : 203

Quantité maximale nette par

Emballage : 150 Kg

Aéronefs de transport de passagers

Et de marchandises	
Spécifications emballages :	Y203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	30 Kg G
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	75 Kg
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	
par l'utilisateur :	A145, A167, A802

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non applicable**

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:**

**REGLEMENT 648/2004 concernant les détergents**

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 75/324/CEE concernant les générateurs d'aérosols, et ses modifications.**

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

### Abréviations et acronymes:

EU SCOEL:	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée
FVL:	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
EU SCOEL / SKIN_DES:	Désignation de peau
EU SCOEL / STEL:	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :
EU SCOEL / TWA:	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :
FVL / VLE:	Valeur Limite Court Terme
FVL / VME:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition
FVL / SKIN_DES:	Désignation de peau

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances

29/30

chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Notes:**

Note U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression », dans l'un des groupes suivants : « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.
--------	---

**Principales références bibliographiques et sources de données:** Aucune information disponible.

**Texte des mentions dans les sections 2 et 3**

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Skin Corr. 1, H314

Eye Dam. 1, H318

STOT SE 3, H335

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.